

Rapport D'amours

Concernant le rapport D'amours qui traite des régimes de retraite, les représentants de la FEESP-CSN, mentionnent que ce rapport fait fi de tous les efforts déjà faits par de nombreux régimes où les parties ont su prendre les problèmes à bras le corps et convenir d'ententes négociées afin d'adapter leur régime à leur réalité.

Plusieurs ont accepté d'augmenter leurs cotisations ou encore de revoir certains bénéfices. « *Il faut laisser le temps aux modifications négociées de produire leurs résultats avant de décider d'entrée de jeu de modifier unilatéralement certaines règles. Les régimes de retraite sont des outils permettant d'accumuler sur une longue période des revenus en vue de la retraite* », de dire Denis Marcoux, président de la FEESP-CSN.

Afin de bien comprendre les dessous du rapport D'amours, une rencontre sectorielle est programmée le 17 juin 2013 afin de faire la lumière sur les conclusions du rapport.

Comme vous le voyez, beaucoup de travail attend l'équipe du secteur municipal. Il fera en sorte, nous l'espérons, d'unir les forces municipales de la FEESP-CSN.



Secteur municipal

Présidence
poste vacant

Première vice-présidence
Denis Savard

Deuxième vice-présidence
poste vacant

Conseiller syndical
Mario Maranda

Responsable politique
Yvon Godin

Employée de bureau :
Isabelle Bédard

1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec)
H2K 4M5

Téléphone : 514 598-2231
Télécopie : 514 598-2398

Courriel :
feesp.montreal@csn.qc.ca

La voix municipale



No 1 - Juin 2013

Mot de l'exécutif

Le comité exécutif du secteur municipal est fier de vous présenter cette nouvelle version du journal du secteur municipal de la FEESP-CSN. développé un plan de travail pour son mandat 2012-2015 qui se résume ainsi :

- ◆ Développer un régime d'assurance collective sectoriel.
- ◆ Apporter une meilleure contribution à la négociation des conventions collectives du secteur municipal
- ◆ Améliorer la transmission d'informations aux syndicats et conseillers syndicaux
- ◆ Produire un colloque sur le monde municipal
- ◆ Développer la solidarité régionale et favoriser la participation des syndicats au mouvement CSN

Les membres présents à la rencontre du secteur municipal du 17 avril 2013 à Sherbrooke ont pu bénéficier d'une présentation exhaustive du plan de travail.

Tout d'abord, il serait important de vous présenter les membres du comité exécutif du secteur municipal qui proviennent de l'un des cent vingt-cinq syndicats du secteur municipal de la FEESP-CSN. Le président du secteur est Jean Côté du syndicat des travailleuses et travailleurs en loisirs de Ville de Laval et les deux vice-présidents sont Denis Savard, président des cols bleus de Gatineau et Mario Mongrain, président du syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie. Le conseiller syndical attitré au secteur est Mario Maranda, conseiller en Estrie. Le responsable politique du secteur est Yvon Godin, vice-président de la FEESP-CSN et notre collaboratrice se nomme Isabelle Bédard. Le secteur municipal a

Dans la dernière année, une première négociation coordonnée dans le monde municipal a commencé dans la région de l'Estrie. Le secteur municipal donne son appui à cette démarche de solidarité et nous vous tiendrons informé des résultats qui interviendront aux tables de négociation.

Jean Côté, président du secteur

NÉGOCIATION COORDONNÉE DES SYNDICATS MUNICIPAUX DE L'ESTRIE

Première négociation coordonnée dans le secteur municipal – Le regroupement des employés municipaux de l'Estrie fait leur force

Au cours des prochaines années, les travailleuses et les travailleurs des syndicats municipaux de l'Estrie renouveleront leurs conventions collectives. Pour la première fois, neuf syndicats municipaux ont décidé de joindre leurs forces et de coordonner leurs négociations et leurs actions, afin d'améliorer leurs conditions de travail à travers la région.

En Estrie, nous bâisissons nos municipalités ensemble

C'est la première négociation coordonnée dans le secteur municipal au Québec. En uniformisant les conditions de travail dans ces municipalités, la négociation coordonnée favorise la rétention de la main-d'œuvre qualifiée et, par conséquent, l'amélioration des services à la population.

La négociation coordonnée implique que les syndicats qui y adhèrent — un choix démocratique fait dans chaque assemblée générale — choisissent de s'unir pour défendre un certain nombre de priorités aux tables de négociation. Les syndicats ont tout le loisir de mener des négociations avec leur employeur sur des éléments locaux qui ne font pas partie de la plateforme. `

Les membres des syndicats participants ont adopté, à l'unanimité, une plate-forme de négociation coordonnée qui comprend les demandes suivantes :

- ◆ l'obligation d'investir au moins un pour cent (1 %) de la masse salariale de chaque municipalité dans la formation des salarié-es de l'unité de négociation;
- ◆ la mise en place d'un programme de retraite progressive afin de conserver plus longtemps la main-d'œuvre d'expérience, et ce, en leur offrant des conditions avantageuses;
- ◆ l'uniformisation des vacances annuelles afin d'attirer et de conserver la main-d'œuvre qualifiée;
- ◆ l'indexation des salaires au coût de la vie (IPC) et, de plus, une augmentation annuelle de salaire de un pour cent (1 %);
- ◆ une protection contre la surveillance électronique excessive par les dirigeants municipaux;
- ◆ une convention collective d'une durée de trois ans.

Un appui financier important

Profitant de la force du nombre, les syndicats se sont engagés à partager leurs ressources avec le but de sauvegarder les intérêts économiques de leurs membres dans le cas d'un éventuel conflit de travail. Tout au long de la période de négociation coordonnée, si une grève est déclenchée par l'un des syndicats du regroupement, les syndicats verseront chaque semaine dix dollars (10,00 \$) par membre à un fonds d'appui financier au syndicat en conflit.

Les syndicats suivants participent à la négociation coordonnée :

Mario Maranda, conseiller syndical

Les syndicats suivants participent à la négociation coordonnée :

- ⇒ Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité d'Ascot Corner – CSN
- ⇒ Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Bury – CSN
- ⇒ Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton – CSN
- ⇒ Syndicat national des employées de la Ville de Richmond (CSN)
- ⇒ Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Stoke – CSN
- ⇒ Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Corporation municipale de St-Denis-de-Brompton
- ⇒ Syndicat des employé-es municipaux du Canton de Stratford (CSN)
- ⇒ Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Weedon – CSN
- ⇒ Syndicat des employé-es municipaux de Windsor – CSN



Connaissez-vous l'APSAM?



L'Association paritaire pour la santé et la sécurité, secteur affaires municipales. Sa mission est de faciliter la prise en charge de la prévention et promouvoir la santé et la sécurité au travail. L'APSAM appartient partiairement aux syndicats et aux associations d'employeurs municipaux. Le conseil d'administration est composé de 22 membres dont deux personnes de la FEESP soit Manon Sauvageau et Denis Savard. Nous avons quatre rencontres par année. Il y a aussi un comité exécutif composé de dix personnes.

La clientèle de l'APSAM est le secteur municipal, regroupant 93 000 personnes environ dans plus de 2000 organismes municipaux. Le mandat de l'APSAM est la formation, l'information, son rôle-conseil, l'assistance technique et la recherche par son centre de documentation et son site web le www.apsam.com. Voilà un outil de plus pour nous aider à travailler dans un milieu de travail sain et sécuritaire et exempt de harcèlement.

Denis Savard, vice-président du secteur

LIENS UTILES

CSN : www.csn.qc.ca

Fédération des employées et employés du secteur public : www.feesp.csn.qc.ca

Portail de la formation SST de la CSN :

<http://formationsst.csn.qc.ca/>

APSAM : <http://www.apsam.com/>